

POLITIQUE DE LA VILLE & ACCÈS A LA CULTURE

Enquête sur les quartiers prioritaires de Bordeaux Métropole



Forum urbain
Centre d'innovation sociétale sur la ville



**Université
BORDEAUX
MONTAIGNE**



Ce document repose principalement sur un mémoire universitaire réalisé dans le cadre d'un stage auprès du Forum urbain et hébergé par Bordeaux Métropole. Ce document de 83 pages détaille chacun des points abordés ici.

Bien que les auteurs mis à contribution pour cette synthèse ne soient généralement pas cités dans le corps du texte – mais dans une bibliographie qui apparaît à la fin de ce document – celle-ci doit beaucoup aux écrits d'Elizabeth AUCLAIR, de Philippe COULANGEON, de Pierre MIGLIORETTI et aux entretiens réalisés auprès d'institutions, de collectifs d'artistes ou d'opérateurs culturels. Qu'ils trouvent ici l'expression de toute notre reconnaissance.

Par ailleurs, pour des raisons de commodité rédactionnelle, nous avons employé l'expression « politiques culturelles » pour désigner l'ensemble des actions publiques visant la diffusion d'une offre ou le développement de pratiques artistiques ou culturelles dans les quartiers prioritaires de Bordeaux Métropole. Enfin une liste des principaux sigles employés se trouve à la fin de ce document.

Crédit photo page de garde : « "Une idée originale vaut mieux qu'un millier de citations idiotes" - Diogène » - graffiti réalisé à Toronto, CANADA ©Banksy

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p.3
PARTIE 1 - NOUVELLE DONNE RÉGLEMENTAIRE ET ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE	p.4
PARTIE 2 - L'ACCÈS A LA CULTURE, ENTRAVES VÉCUES PAR LES INDIVIDUS	p.5
PARTIE 3 - LES ENJEUX POUR LES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	p.6
Arbre des difficultés	p. 8
Arbre des opportunités	p. 9
Préconisations pour Bordeaux Métropole	p. 10
REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES ET SIGLES UTILISÉS	p.11

La culture, qu'est-ce c'est ?

Selon l'article 13 de l'Observation Générale n°21 de l'ONU en 2009, la culture correspond à tout ce qui permet à un individu ou à une communauté d'exprimer son humanité, de formuler ce qui fait son bien-être ou encore d'énoncer le mode de vie économique, social et politique qu'il ou elle s'est donné.

La politique de la ville a été instituée le 21 mars 1973. Elle vise à répondre aux difficultés économiques, sociales et territoriales qui pèsent sur les habitants des quartiers bâtis à la hâte dans les années 1960.

Depuis 2015, la politique de la ville fait l'objet d'une co-construction au niveau local entre Bordeaux Métropole, les communes et l'État, ainsi que de nombreux partenaires institutionnels ou privés ; celle-ci se traduit dans un document appelé « Contrat de Ville » qui instaure un modèle de gouvernance partagée, met en place vingt orientations stratégiques et propose des fiches-actions afin de coordonner la conduite des différents signataires. Des groupes de travail sont chargés d'assurer l'animation et le suivi de ces actions.

Dans le cadre de l'orientation n°10, visant à faciliter l'accès à la culture dans les quartiers prioritaires, le groupe de travail « Évaluation du Contrat de Ville » a souhaité mener en 2017 une étude sur les pratiques culturelles des habitants. L'objectif était d'observer les actions mises en œuvre et leurs impacts sur l'accès à la culture. Cette étude a été confiée au Forum urbain et conduite par un étudiant de Master en géographie.

Face au manque de données disponibles pour caractériser l'accès à la culture, nous nous sommes interrogés sur ce qui pouvait favoriser la rencontre entre habitants des quartiers prioritaires et culture. À partir d'un important travail d'analyse documentaire et d'entretiens réalisés auprès d'institutions et d'opérateurs culturels sur trois quartiers de la métropole, nous avons souhaité mettre en avant plusieurs points d'attention pour les signataires du Contrat de Ville.

Chaque point fait l'objet ici d'une double page, et permettra de comprendre l'intérêt de la culture comme élément de réponse aux enjeux soulevés par la politique de la ville.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

L'étude cherche à répondre à la problématique suivante : « **Quels sont les freins et les leviers pour faciliter l'accès à la culture dans le cadre du Contrat de Ville de la métropole bordelaise ?** »

Nous avons pour cela posé trois hypothèses :

- L'accès à l'offre culturelle semble limité par le coût financier et la distance à parcourir pour les habitants des quartiers prioritaires ;
- Les usages culturels ne dépendraient pas que de l'offre, mais aussi du développement de pratiques amateurs ;
- L'articulation entre politique de la ville et politiques culturelles semble être primordiale pour favoriser l'accès à la culture dans les quartiers prioritaires.

Pour tester ces hypothèses, nous avons réalisé une analyse à deux échelles : sur les politiques et les actions menées sur l'ensemble de la métropole, et sur la réalité de trois quartiers prioritaires diversifiés en termes d'offre de proximité (les quartiers du Lac à Bordeaux, Carriet à Lormont et Yser-Pont de Madame à Mérignac).

Nous avons pour cela réalisé des entretiens avec les chefs de projet politique de la ville et politique culturelle des communes concernées, des opérateurs culturels d'envergure métropolitaine, un collectif d'artistes et des opérateurs socioculturels de proximité, ainsi que les institutions signataires du Contrat de Ville Métropolitain : DRAC, Région, Département, CAF et Métropole.

Les droits culturels depuis les lois NOTRe et LCAP

La loi MAPTAM de janvier 2014 a consolidé les compétences de Bordeaux Métropole en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, de politique locale de l'habitat, de politique de la ville et de grands équipements culturels. Par ailleurs, la loi NOTRe d'août 2015 rappelle que la responsabilité en matière culturelle doit être exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État (art.103). Enfin, la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) reconnaît depuis septembre 2016 les droits culturels comme droits fondamentaux (art.3). Le partage de la compétence culturelle implique ainsi de **nouvelles obligations pour l'ensemble des collectivités : faire participer, protéger et agir en médiateurs culturels.**

Les droits culturels, qu'es aquò ?

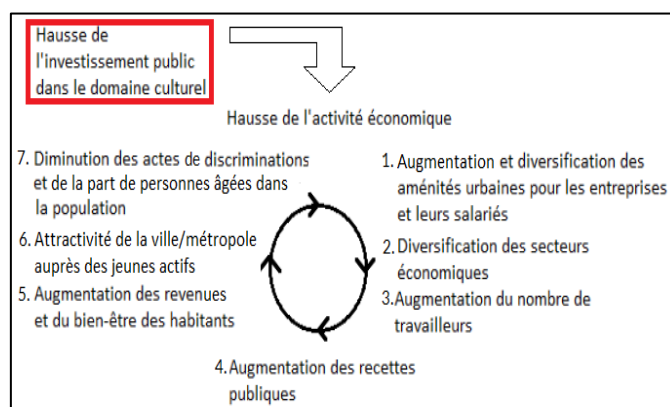
Les droits culturels visent à garantir la liberté de chaque personne de mettre en avant son identité, définie comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité ». Dès 1948, l'accès à la culture est inscrit dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. À partir de 2001, le « droit à la culture » inscrit dans la DUDH se mue en « droits culturels », s'adaptant aux changements sociétaux et aux écarts de développement entre les États. Les droits culturels impliquent l'obligation de développer l'offre et d'y faciliter l'accès, tout en développant les moyens mis à disposition des individus pour qu'ils puissent exprimer leurs talents artistiques et culturels. Ils donnent pour cela 3 orientations :

- Le passage d'une logique de « consommation » culturelle, à une **logique de « participation » à la vie culturelle**, en laissant une part plus importantes aux publics dans l'élaboration de la programmation, et/ou en orientant davantage les personnes vers une offre correspondant à leurs envies.
- **L'obligation de protéger les publics**, en luttant contre les discriminations et en renforçant la sécurité des lieux culturels.
- **La liberté effective** (théorie développée par l'économiste indien Amartya SEN), incitant les acteurs publics à donner aux individus la capacité réelle d'aller vers la culture, via les équipements ou à travers des pratiques amateurs.

La culture facteur de développement socio territorial

Les entretiens réalisés dans le cadre de l'étude montrent que **les habitants des QPV souhaitent l'installation d'équipements ou d'organismes culturels d'ultra-proximité**, pas forcément pour répondre à un besoin mais pour valoriser les quartiers et leurs habitants. À l'opposé du phénomène « NIMBY »¹, nous proposons de qualifier cela d'**effet « WIMBY »** [“Welcome in my backyard”]. Cela montre une discordance entre les politiques culturelles municipales, proposant des pratiques culturelles variées mais concentrées dans des équipements de centre-ville, et le désir des habitants des QPV de davantage de cohésion et de proximité, ainsi que de valorisation et d'attractivité de leur quartier.

Aller en ce sens aurait de multiples impacts bénéfiques sur le territoire. Une étude du cabinet Deloitte a en effet montré que **l'investissement dans les équipements culturels amène à un cercle vertueux** explicité par le schéma suivant :



Développer l'offre et les pratiques culturelles permettrait donc de réduire les inégalités, d'augmenter la mixité sociale et de faire rayonner la métropole, tout en répondant aux enjeux des droits culturels. On notera d'ailleurs qu'agir en faveur des droits culturels est répond aux enjeux de la politique de la ville à différents niveaux :

- en favorisant le développement économique des quartiers
- en augmentant la mixité et la cohésion sociale
- en améliorant le cadre de vie des habitants
- en revalorisant la valeur républicaine de la liberté
- en captant les jeunes (18-25 ans notamment)
- en luttant contre les discriminations en amenant davantage de tolérance à travers l'art.

¹ Le phénomène « NIMBY » [“Not in my backyard”, « Pas dans mon jardin »] désigne l'attitude des personnes qui veulent tirer profit d'un

équipement (centre de tri, centrale électrique...), mais qui refusent d'en subir les nuisances à proximité de chez eux.

PARTIE 2 : L'ACCÈS À LA CULTURE, ENTRAVES VÉCUES PAR LES INDIVIDUS

Investir dans le domaine culturel ne signifie pas nécessairement accroître l'offre, mais peut également consister à **lever les freins auxquels font face les individus** pour accéder à l'offre et aux pratiques culturelles. Ceux-ci sont notamment d'ordre économique et géographique.

Sur le plan économique, de nombreux dispositifs solidaires existent pour pallier les difficultés financières des habitants des QPV : grille tarifaire évolutive pour les structures agréées par la CAF, gratuité des médiathèques, billetterie solidaire de Culture du Cœur²... pour ne citer que quelques exemples. Ces dispositifs semblent cependant **méconnus du public**, ce qui invite à repenser la communication à leur endroit. Deux points d'attention sont alors à prendre en compte :

- La **communication écrite** ne touche pas les publics allophones ou illettrés et/ou ne donne pas toujours aux habitants le sentiment d'être concernés par l'information transmise ; en outre celle-ci n'est pas toujours visible depuis l'ensemble du quartier, lorsqu'il s'agit d'affichages visuels.

- La **communication orale** (nécessaire en complément de l'écrit) doit tenir compte de l'hyper-présence masculine dans l'espace public et trouver les moyens de toucher également les femmes.

Il serait par ailleurs nécessaire de s'interroger sur les **autres dépenses limitant l'accès à la culture** (transport, garde des enfants ...) et sur les modèles économiques des opérateurs, qui proposent aujourd'hui ces tarifs incitatifs.

Sur le plan géographique, une étude menée par le Ministère de la Culture et de la Communication en 2008 a montré qu'à partir de 12 minutes du domicile, une **frontière physique et psychologique** limite les déplacements des individus vers une offre culturelle. La réalisation de cartes isochrones des 3 quartiers étudiés a ainsi révélé que l'offre culturelle de proximité était en réalité importante et diversifiée, à condition que les individus se déplacent en vélo ou avec les transports en commun, et qu'ils franchissent d'eux-mêmes les limites administratives séparant les communes et les quartiers. **Favoriser l'intermodalité** permettrait d'améliorer les déplacements des populations vers et depuis les quartiers et *a fortiori* vers la culture. Toutefois, un travail de médiation pour casser les représentations relatives aux « frontières » intracommunales serait également

nécessaire, ce qui révèle un troisième frein à l'accès à la culture, souvent mésestimé : **l'aspect symbolique**.

Le sentiment des habitants des QPV que l'offre culturelle ne leur est pas destinée ou qu'ils sont illégitimes à venir dans les équipements est un autre frein à l'accès à l'offre et au développement des pratiques culturelles. Pour remédier à ce phénomène, la DRAC et l'IDDAC ont tous deux mis au point des chartes de médiation culturelle mettant en avant trois axes :

- **Voir** : informer de l'offre, rassurer et accompagner les individus, donner envie d'y aller et de pratiquer une activité culturelle *a posteriori*.

- **Faire** : accompagner les personnes dans la pratique d'une activité culturelle en amateur ou non.

- **Partager** : donner les moyens aux individus de transmettre aux autres leurs créations et de communiquer l'envie de développer des pratiques.

Ainsi, **l'émergence des droits culturels oblige à mieux s'intéresser aux publics**. Très peu d'opérateurs collectent toutefois des données sur les personnes à qui s'adressent leurs activités artistiques ou culturelles, et ce pour des raisons principalement éthiques. Deux études récentes réalisées à Bordeaux par l'Institut d'Étude Démographique et à Lormont par l'anthropologue Pascale Binant ont montré que les publics dits « institutionnels » comme les enfants et leurs accompagnateurs, les personnes en situation de handicap ou suivies socialement, sont fortement visées par des opérations de médiation tandis qu'à l'inverse, les publics allophones, les jeunes, les femmes ou les adultes sans enfants, sont nettement moins accompagnés vers le domaine culturel. Les personnes retraitées forment une troisième catégorie ayant des pratiques dites « occupationnelles ».

La médiation est une activité extrêmement difficile à mettre en œuvre. Elle exige une reconnaissance des médiateurs dans le quartier et nécessite de tisser un lien social avec les habitants. Cela implique d'agir sur un temps long, comme le fait par exemple le GIP-GPV dans le cadre de la biennale PanOrama : celui-ci travaille avec les habitants durant les 6 mois précédant le festival, afin que chaque édition ne soit pas un événement hors sol, déconnecté de leur vécu et de leurs attentes.

² Culture du cœur est une association mettant en relation un réseau de partenaires culturels et sociaux. Les structures culturelles offrent des invitations à des spectacles ou proposent des projets de médiation aux

structures sociales partenaires, qui les proposent à leur public dans le cadre de projets de réinsertion sociale ou professionnelle.

PARTIE 3 : LES ENJEUX POUR LES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'émergence de la notion des droits culturels implique un **repositionnement des acteurs locaux, nationaux et internationaux autour de la question culturelle**, représenté dans le schéma ci-après intitulé « Matrice des parties prenantes à la vie culturelle ».

Au niveau local, chaque acteur semble chercher à répondre à ses propres enjeux **sans réelle stratégie métropolitaine** : les villes sont légitimées dans leur rôle de proximité et de diffusion culturelle, mais ne se tournent pas encore vers un fonctionnement polycentré sur un territoire commun ; Bordeaux Métropole suit de son côté une logique d'attractivité et de développement des aménités du territoire, afin d'apparaître comme une métropole cosmopolite, innovante et compétitive. Aux yeux de ses habitants, elle reste néanmoins une entité floue et complexe n'ayant **pas encore de légitimité pour imposer une nouvelle politique culturelle d'envergure métropolitaine**. Il faut noter que le service « Rayonnement et équipements métropolitains » travaille avec les communes sur du co-financement d'actions culturelles, mais pas sur la définition de nouvelles approches visant à répondre aux droits culturels. La coordination entre communes et Métropole semble de fait très difficile à mettre en œuvre, alors même que la création de cette dernière visait à diminuer les écarts de développement entre les villes. Bordeaux Métropole a donc à progresser sur sa **mission de coordination des acteurs culturels**, pour garantir un développement de l'ensemble de son territoire et au-delà, en lien avec les Conseils départemental et régional.

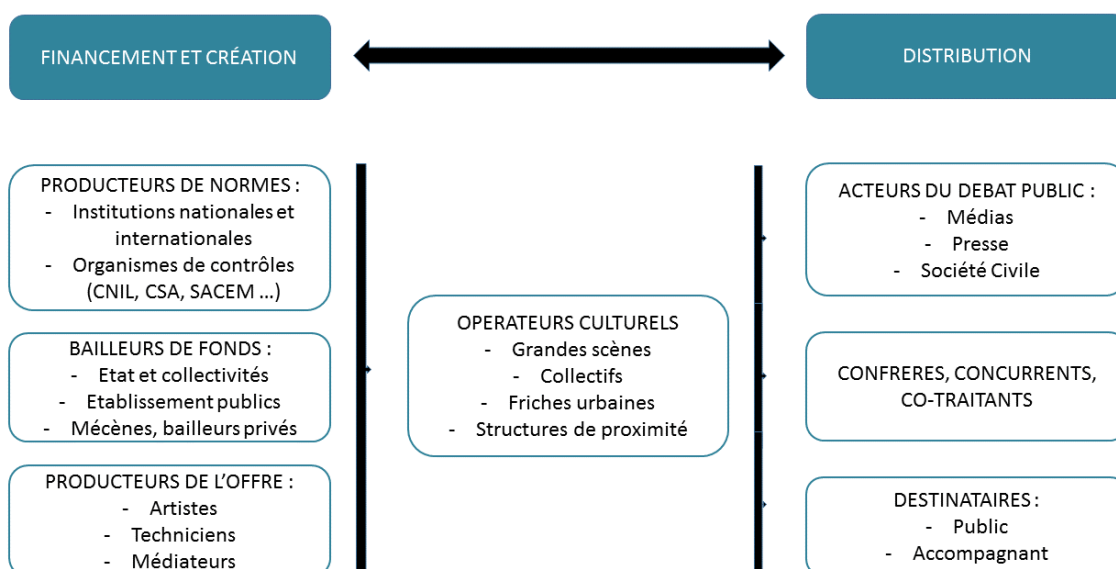
Le contexte pourrait d'ailleurs évoluer avec la baisse de dotations publiques (entraînant un **besoin de mutualiser davantage les ressources**), la mise en place de modalités d'interaction plus effectives entre le personnel du Conseil départemental, de la Bordeaux Métropole et de la DRAC, et le travail entamé par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine sur les droits culturels.

Outre les évolutions possibles dans la coordination des acteurs publics, liées au contexte économique et

politique, la **mise en place récente de conseils citoyens** dans les QPV de la métropole devrait également amener des changements importants. Ces conseils pourront prochainement participer pleinement aux décisions de la commune concernant leur quartier, et de la Métropole dans le cadre de groupes de pilotage et de l'animation du Contrat de Ville Métropolitain. Les habitants des QPV pourraient donc être amenés à exiger **une plus forte coordination des politiques culturelles, suivant trois échelles d'intervention** :

- Au niveau des quartiers, dont les habitants portent une envie de cohésion renforcée, de proximité des équipements et de valorisation de leur territoire de vie.
- Au niveau des communes, davantage consacrées à une mission d'offre culturelle.
- Au niveau de la métropole, avec des finalités transversales aux deux premiers niveaux, pour valoriser le territoire et développer une offre de proximité.

Ainsi, malgré les difficultés à agir collectivement entre les communes et la Métropole, il apparaît qu'**une approche territorialisée des politiques culturelles permettrait de lever les freins à l'accès à la culture** pour les individus. La politique de la ville est quant à elle d'ores et déjà territorialisée, ne travaillant que sur les QPV et territoires de veilles définis par le CGET, sur les thématiques relevant des 20 orientations stratégiques du Contrat de Ville Métropolitain, et avec une gouvernance partagée entre les signataires du contrat (voir encadré ci-après). Il apparaît donc que **les QPV pourraient devenir des lieux d'expérimentation d'une stratégie culturelle métropolitaine**, en associant davantage les différentes institutions publiques et les opérateurs aux actions à mettre en œuvre. Cette stratégie gagnerait à être animée par un groupe thématique « Culture » dans le cadre du Contrat de Ville Métropolitain, ou faire l'objet d'une autre forme de gouvernance ad hoc.



Matrice des parties prenantes à la vie culturelle - Réalisation : Xavier TRICOT

LA TERRITORIALISATION, QU'EST-CE QUE C'EST ?

« **La territorialisation des politiques publiques** implique le passage d'une politique uniforme, pour laquelle les mêmes règles sont applicables sur l'ensemble du territoire de compétence, à une politique adaptée aux spécificités des espaces identifiés.

Elle demande de fixer trois éléments de caractérisation :

- Les **échelles de découpage des territoires** : des territoires institutionnels comme les cantons, les intercommunalités ou des espaces de projets.
- Les **secteurs** : d'une territorialisation partielle, débutant souvent par les compétences sociales et médico-sociales, à une territorialisation totale, comme dans l'Isère où 13 projets coïncident avec 13 territoires. Ceci a une conséquence directe sur le portage politique et l'attribution de la responsabilité de la territorialisation. Si cette dernière touche une politique sectorielle, elle incombe au service en charge de cette même politique ; en revanche, si elle touche une politique globale, la direction générale des services en est directement responsable, dans un souci de transversalité.
- Les **modalités d'association des acteurs territoriaux** peuvent varier, de l'absence totale de concertation à leur association à la définition et la mise en œuvre d'une politique différenciée. Une voie médiane peut être choisie, par l'implication des acteurs territoriaux dans la mise en œuvre d'une politique préalablement définie par la collectivité.

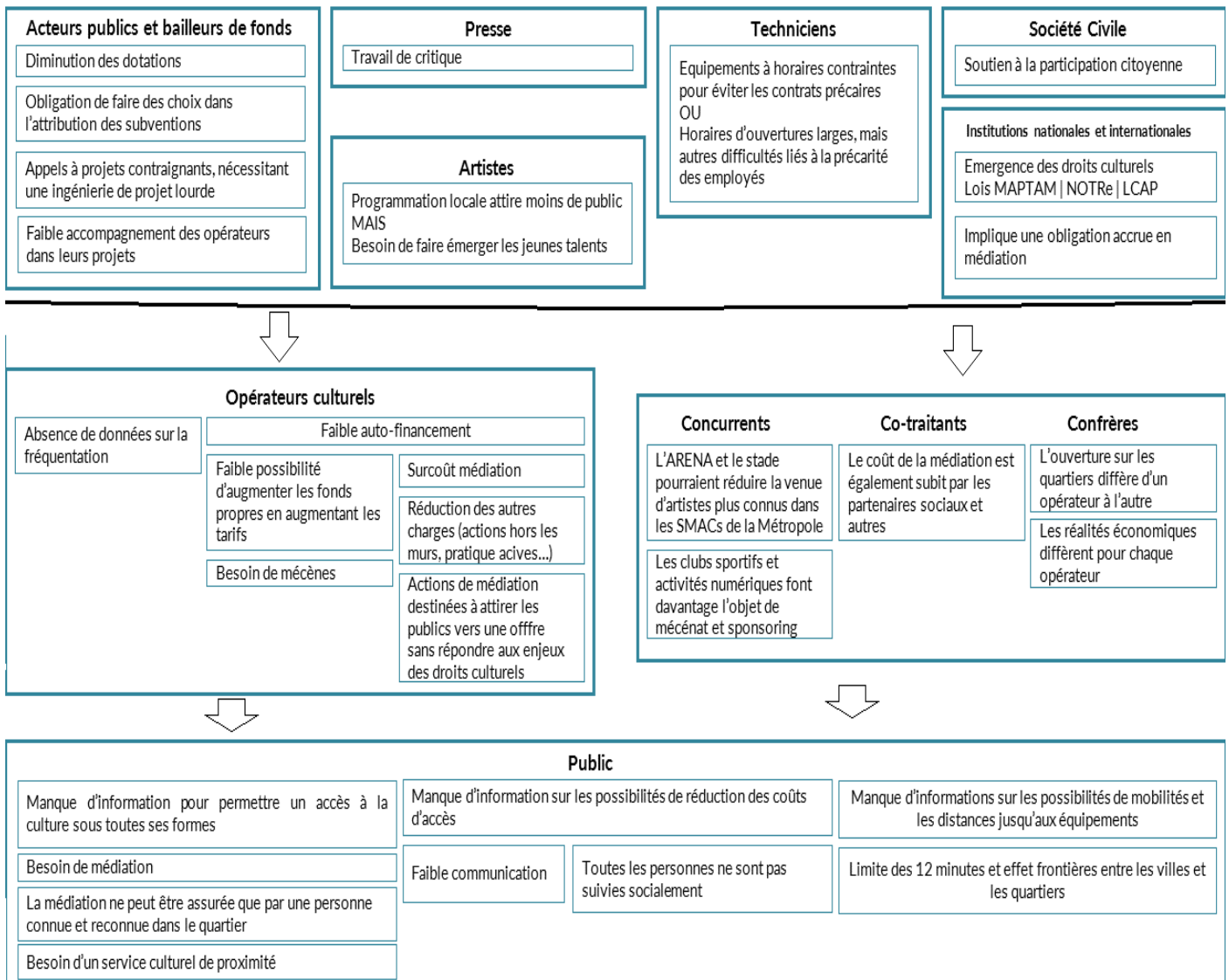
A terme, l'objectif est d'instaurer des **politiques publiques adaptées et co-construites** avec les territoires, afin de promouvoir une **action publique plus cohérente et efficace**. »

CNFT, La territorialisation : menace ou levier de l'action publique ?, 2007

Arbre des difficultés

L'arbre des difficultés présente dans les encadrés les obstacles et leurs conséquences directes auxquels font face chaque partie prenante (dont les noms sont en gras) et la manière dont ces entraves se répercutent sur les autres acteurs.

Il se lit de gauche à droite et de haut en bas en suivant le sens des flèches.



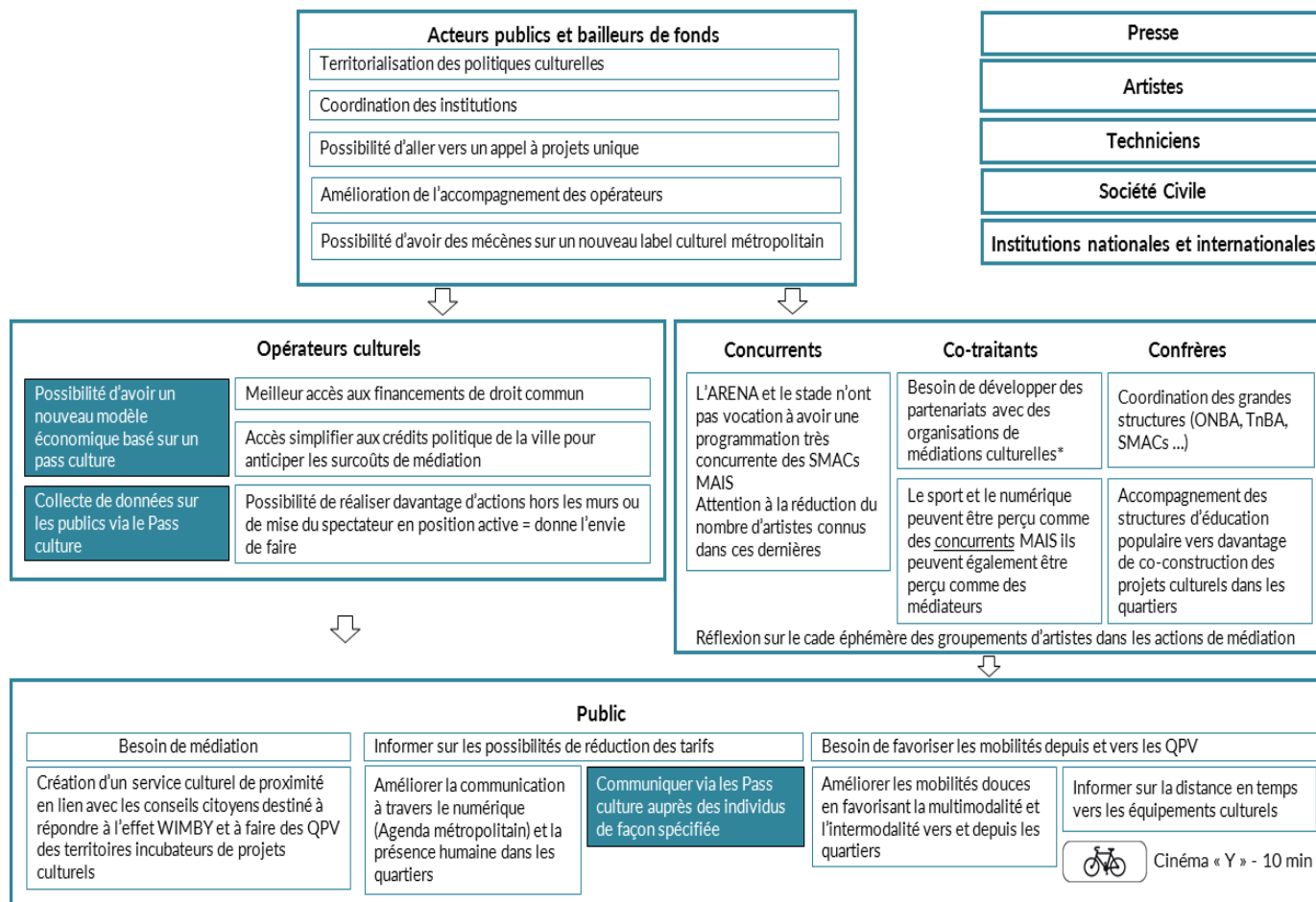
Arbre des difficultés s'exerçant sur les opérateurs et les habitants des quartiers prioritaires de Bordeaux Métropole
Réalisation : Xavier TRICOT

Arbre des possibilités

L'arbre des possibilités présente dans les encadrés les actions que pourraient envisager de mener certains acteurs, et les opportunités que cela créerait pour les autres parties prenantes.

Il se lit de haut en bas et de gauche à droite, en suivant le sens des flèches.

Les encadrés en *bleu* correspondent au cas de figure où un Pass culture (cf. préconisations ci-après) serait mis en place au sein de la métropole.



Arbre des possibilités d'actions pour les acteurs de la vie culturelle de la métropole bordelaise
Réalisation : Xavier TRICOT

Préconisations pour Bordeaux Métropole

Le schéma précédent montre une stratégie globale qu'il semblerait pertinent d'adopter pour lever les freins à l'accès à la culture pour les habitants des quartiers prioritaires. Le tableau suivant propose quant à lui des actions à mettre en œuvre par Bordeaux Métropole afin de lancer cette territorialisation, et pointe les opportunités et les complications auxquelles elle pourrait avoir à faire face. Cette liste ne se veut pas exhaustive, mais pose les premières pierres d'un travail de coordination des politiques publiques culturelles dans les quartiers prioritaires de la métropole bordelaise.

	Propositions pour améliorer l'accès à la culture des habitants des QPV	Points d'attention
En lien avec Bordeaux Métropole	<ul style="list-style-type: none"> - Inviter les partenaires institutionnels à un groupe thématique « Culture » dans le cadre du CVM pour établir une stratégie culturelle métropolitaine. - Proposer une signalétique temporelle liée aux équipements culturels à proximité des QPV. - Accentuer la communication sur les leviers économiques existant. - Entamer une réflexion avec le groupe thématique sur la possibilité d'avoir un appel à projet unique pour l'action culturelle. - Réfléchir à la pertinence de créer une structure porteuse type IDDAC, pour suivre les appels à projets et/ou accompagner les opérateurs dans les QPV. - Examiner la possibilité de créer un Pass Culture sur le modèle de la carte jeune de la ville de Bordeaux, et instaurer un nouveau modèle économique public-privé permettant l'accès à la culture pour les personnes défavorisées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des QPV des territoires d'expérimentation d'une politique culturelle territorialisée, sans empêcher l'essor d'une territorialisation sur l'ensemble du territoire <i>a posteriori</i>. - Permettre la « capacitation » des individus participant aux Conseils citoyens grâce à la mise en place de formations (travail déjà initié). - Il s'agit de mobiliser au mieux le droit commun des différents acteurs pour lever les freins d'accès à la culture et non de créer une enveloppe globale de crédit politique de la ville.
En lien avec des événements ou acteurs externes	<ul style="list-style-type: none"> - Donner aux opérateurs culturels des directives claires et adaptées aux quartiers, pour répondre aux enjeux des droits culturels. - Alléger le travail en ingénierie de projet pour les opérateurs. - Permettre l'essor d'un service culturel de proximité. - Permettre d'augmenter le travail de médiation et les actions hors les murs sans peser sur le modèle économique des opérateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le travail collectif entre acteurs publics peut entraîner des effets de domination sur les agents et/ou les élus des différentes collectivités. - Le travail collectif sur les QPV peut faire penser à une forme de cheval de Troie de la Métropole pour mettre en œuvre une politique culturelle uniforme sur son territoire, il faudra donc rassurer les communes sur les intérêts de la territorialisation.

Ouvrages et articles scientifiques :

É.AUCLAIR. « La culture et les quartiers populaires ». *DIVERSITÉ Ville-École-Intégration*, mars 2007, n°148, p. 53-59

É.AUCLAIR. « Offres et demandes culturelles, ou la spécificité du développement culturel en banlieue ». In M-M. BERTUCCHI et V. HOUDART-MERLOT (dir.). *Situations de banlieues*. Paris, INRP, 2005.

P.BINANT. *Étude anthropologique sur les quartiers de Lormont*. (à paraître)

P. COULANGEON. « Chapitre 5. Les enquêtes sur les pratiques culturelles et les loisirs ». In Alain CHENU. *La France dans les comparaisons internationales*. Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Les Manuels de Sciences Po », 2011. p. 85-101.

P.COULANGEON. « La stratification sociale des goûts musicaux », *Revue française de sociologie*, janv.-mars 2003. p. 6,7 et 28.

A.FAURE et E.NEGRIER. *La politique culturelle des agglomérations*. Paris et Grenoble : La Documentation Française, DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) et Observatoire des Politiques Culturelles, décembre 2001. 202 pages.

C.HBILA. « Une jeunesse une et plurielle », *Cahiers de l'action* 2011/2 (N° 32), p. 23, 24.

A.JOBERT. « L'aménagement en politique, ou ce que le syndrome Nimby nous dit de l'intérêt général ». *Politix*, n°42, 1998.

J-M. LUCAS. « Les droits culturels des personnes : une volonté, une méthode ». *L'Observatoire* n°49 : hiver 2017. p. 45 à 48

D. MAHYEUXC. « Réflexion autour de la notion de fracture culturelle ». *Enfances & Psy* : 2009/4, n°45. p. 162.

P. MEYER-BISCH et alii. *LES DROITS CULTURELS - Déclaration de Fribourg*. [Disponible sur : <https://goo.gl/FWQ5eN> (consulté le 12/04/2017)].

X. MOLÉNAT. « Quel regard sur les pratiques culturelles ? ». *Sciences Humaines*, août-septembre 2003, n°141 [Disponible sur : goo.gl/1b9E1l (consulté le 30/05/2017)].

P. MIGLIORETTI. *Des villes en projet : les politiques culturelles au cœur du développement métropolitain : une étude comparée du tournant métropolitain de la culture à Barcelone, Bordeaux, Strasbourg et Stuttgart*. Thèse de Science politique : Université Grenoble Alpes : 2015, 836 pages.

J-P. SAEZ. « Les dessous des droits culturels ». *L'Observatoire* n°49 : hiver 2017

Documents institutionnels et rapports d'enquête :

Convention-Cadre du Contrat de Ville Métropolitain de Bordeaux 2015-2020.

Enquête « *Les pratiques culturelles des Français* ». DEPS : 2008. Ministère de la Culture et de la Communication .

Enquête du cabinet Deloitte. *Building Western Sydney's Cultural Arts Economy - a key to Sydney's success*. Sydney : 2015. 88 pages.

Kulturpassnet. [disponible sur : <http://www.kulturpass.net/2-0-kulturpass.html> (consulté le 03/04/2017)].

La territorialisation : menace ou levier de l'action publique ? Strasbourg : CNFPT, 2007. 4 pages.

Projet de recherche « *Appui à la réalisation du Plan d'Aménagement Culturel du Territoire (PACT) Ville de Bordeaux* ». Institut d'études démographiques de l'université Bordeaux IV, Mairie de Bordeaux. Janvier 2015.

TABLE DES SIGLES UTILISÉS

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

CVM : Contrat de Ville Métropolitain

DEPS : Département d'Études

DIV : Délégation Interministérielle de la Ville

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

EAC : Éducation artistique et culturelle

GIP-GPV : Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet de Villes

IDDAC : Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel

LCAP : Loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine

MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles

MJC : Maison des Jeunes et de la Culture

NIMBY : *Not In My Backyard*

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

PQA : Pays et Quartiers d'Aquitaines

QPV : Quartier Politique de la Ville

SMDE : Schéma Métropolitain de Développement Économique

WIMBY : *Welcome in my Backyard*

Dans le cadre du Contrat de Ville Métropolitain 2015-2020, le Forum urbain et Bordeaux Métropole ont souhaité mener une étude sur l'incidence des actions menées dans le cadre de la politique de la ville sur l'accès à la culture. Plusieurs freins et opportunités sont dès lors apparus, témoignant d'enjeux pour les habitants, pour les communes et pour la Métropole elle-même. Loin d'être anodines, les actions culturelles menées dans les quartiers prioritaires de la métropole peuvent favoriser leur développement économique, une plus grande mixité sociale, une diminution des actes discriminatoires et un "*empowerment*" des habitants, quel que soit leur âge ou leur sexe. En somme, s'intéresser aux enjeux culturels est un élément de réponse aux enjeux de la politique de la ville. Agir en faveur de la culture nécessite toutefois de se coordonner entre acteurs publics et avec les conseils citoyens des quartiers, afin de mener des politiques

territorialisées à différentes échelles : quartier, commune, métropole.

Cette nouvelle approche de l'action publique permettrait d'améliorer l'accès aux dispositifs d'ordre économique (ciblant les ménages à faibles revenus), favoriserait les mobilités douces pour atteindre une offre relativement diversifiée, et garantirait une plus grande médiation culturelle, à travers une meilleure approche des différents publics et un accompagnement des différents types d'opérateurs dans leurs missions d'accueil et d'orientation des habitants.

Toutefois, l'articulation entre les villes et la Métropole sur la question culturelle semble encore extrêmement difficile. Elle pourrait toutefois être facilitée par le biais du Contrat de Villes Métropolitain, en faisant des quartiers prioritaires des territoires d'innovation culturelle et politique.

Le **forum urbain** est une structure de valorisation des ressources universitaires relatives aux problématiques urbaines auprès des acteurs de la ville (institutionnels, praticiens, société civile). Soutenu par l'Initiative d'Excellence de l'Université de Bordeaux (IdEx Bordeaux) et porté par Sciences Po Bordeaux, il repose sur une communauté pluridisciplinaire de chercheurs en sciences humaines et sociales, mobilisés dans le cadre de dispositifs de co-production et de diffusion de connaissances dans un triple objectif :

- Éclairer les pratiques professionnelles par le biais d'études, d'expertises, de réflexions partagées,
- Enrichir le débat public par la diffusion de savoirs sur la ville,
- Contribuer à la professionnalisation des étudiants par un travail sur des commandes réelles.

Forum urbain

Sciences Po Bordeaux

11 Allée Ausone, 33600 Pessac

Tel. 05.56.84.41.10

<http://forumurbain.u-bordeaux.fr/>



@forumurb1



Forum urbain